

## Groupement forestier coopératif St-François

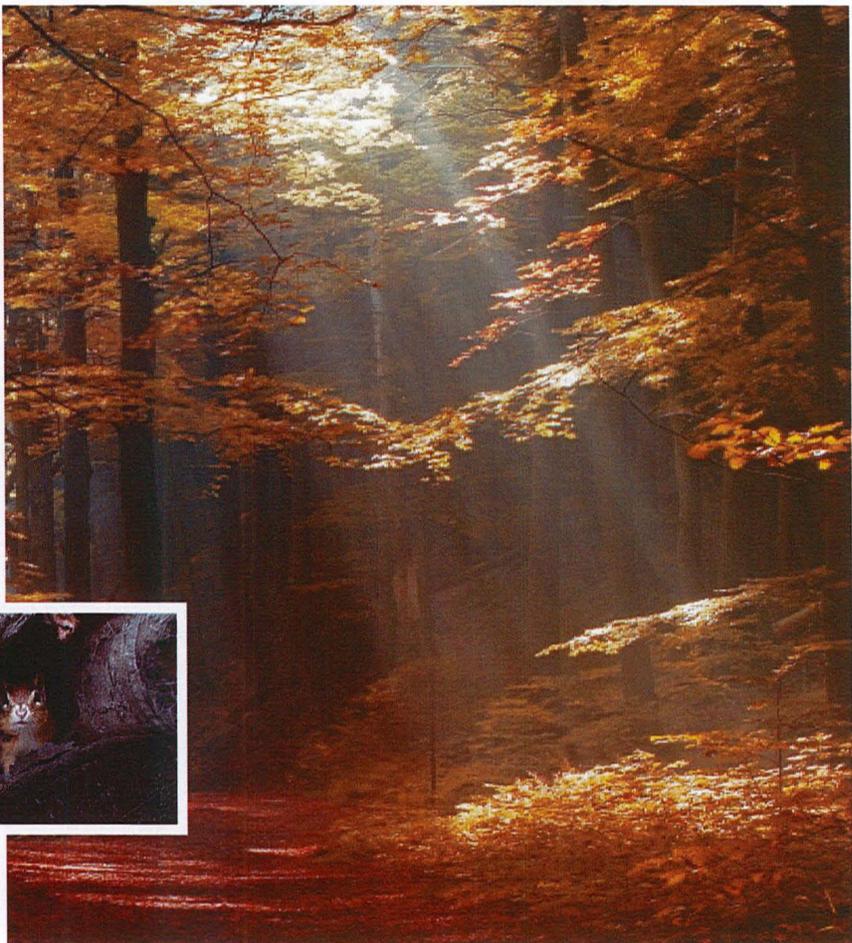
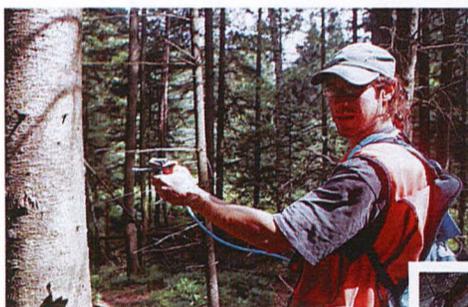
345 Parc Industriel, Windsor, Qc, J1S 3A7

819-845-3266

[www.gfstfrancois.qc.ca](http://www.gfstfrancois.qc.ca)

Actif des racines au sommet

# Plan d'aménagement forestier



## IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Nom: LES ENTREPRISES MAM INC.

Adresse: 49 Cleevemont  
Richmond, QC  
J0B 2H0

Représentant autorisé: Martel Pierre

Tél: Rés: (819)346-4634 Bur:

Numéro de Producteur forestier: ENTR76511038

Ce plan  
respecte la  
norme FSC



La marque  
de la gestion  
forestière  
responsable

# Objectifs du Plan d'aménagement forestier

Le plan d'aménagement forestier est un outil de connaissance et de planification forestière destiné au propriétaire de boisé. Ce document, approuvé par un ingénieur forestier, vous permet de bien connaître votre forêt et de prendre les décisions éclairées quant à l'amélioration de la qualité et de la productivité de votre forêt dans le cadre d'un développement durable.

Le plan d'aménagement forestier est nécessaire pour obtenir votre statut de producteur forestier qui vous donne accès à l'aide financière pour la réalisation de travaux forestiers, de même qu'au programme de remboursement d'une partie de vos taxes foncières. Il est également nécessaire pour obtenir la certification environnementale FSC.

Les nombreuses recommandations qu'il contient ont été développées pour vous aider à gérer et mettre en valeur votre propriété forestière.

## 1- Localisation de la superficie à vocation forestière

Nom du propriétaire forestier : **LES ENTREPRISES MAM INC.**

Propriété numéro :01

Photographie aérienne :

2013

Municipalité régionale de comté (MRC): Les Sources

Code: 400

Municipalité :

Danville

Code: 40047

Unité d'évaluation	Cadastre	Rang	No. du lot	Zonage	Unité aména.	Superficie forestière (ha)	Superficie totale (ha)
9670-66-7884	(2344 ) Shipton	01	3172778	V: vert	511	32.2	32.2
						32.2	32.2

## 2-Objectifs du propriétaire

### Forestiers et environnementaux

- Améliorer l'accroissement et la productivité de la forêt.
- Protéger l'environnement forestier.
- Reboiser certaines parties de la propriété.
- Entretenir les plantations.
- Améliorer l'accès par la construction d'un chemin.
- Aménager l'érablière en vue d'une production acéricole.

### Financiers

- Rentabiliser mon investissement.
- Générer un revenu d'appoint périodique.

### Personnels

- Profiter de ma propriété pour mes loisirs et ma détente.
- Pratiquer la chasse sportive.
- Léguer un patrimoine forestier productif et en santé.
- Autre : \_\_\_\_\_

## 3-Éléments sensibles présents

- |  | Peuplement(s) |
|--|---------------|
| <input type="checkbox"/> Peuplements sensibles aux insectes ou aux maladies.               | _____         |
| <input type="checkbox"/> Peuplements sensibles au chablis.                                 | _____         |
| <input type="checkbox"/> Peuplements à forte pente.  | _____         |
| <input type="checkbox"/> Présence d'un cours d'eau ou d'un lac.                            | 9             |
| <input type="checkbox"/> Milieu humide (marais, étang marécage, tourbière, prairie humide) | 9-10-13       |
| <input type="checkbox"/> Ravage de cerfs de Virginie.                                      | _____         |
| <input type="checkbox"/> Habitats fauniques reconnus                                       | _____         |
| <input type="checkbox"/> Espèces floristiques ou fauniques à statut précaire.              | nd.           |
| Autre : _____  | _____         |



## 4- Description des peuplements forestiers

No. peup.	Type de peuplement	Superficie	Essences principales		
001	<b>Feuilleux tolérant avec résineux</b> <i>Densité* : A Hauteur (m): 13 /</i>	<b>0.7 ha</b> <i>Âge: 20/ 5</i>	Frêne d'Amérique	Cèdre	Tremble

Un ruisseau traverse ce peuplement.  
Régénération de gaulis de feuillus.  
Le bois franc est de bonne qualité, le cèdre a un gros diamètre.  
Présence de tremble à récolter.

*Traitement suggéré :*

COUPE DE JARDINAGE (2017)

Ce traitement consiste en une coupe (à tous les 15 à 20 ans) réalisée dans un peuplement constitué de différentes classes d'âge. L'intervention consiste à couper entre 20 et 35% du volume marchand total du peuplement et doit viser l'amélioration de celui-ci en récupérant les tiges défectueuses, mal formées ou matures. Cette coupe favorise la régénération du peuplement dans les trouées laissées par les arbres abattus.

002	<b>Érablière à feuillus tolérants</b> <i>Densité* : A Hauteur (m): 11 /</i>	<b>3.6 ha</b> <i>Âge: 20/ 4</i>	Érable à sucre Noyer cendré	Frêne d'Amérique Tremble	Bouleau jaune
-----	--	------------------------------------	--------------------------------	-----------------------------	---------------

L'origine de ce peuplement est une coupe totale.  
Jeune peuplement de qualité, potentiel d'avenir intéressant.  
Le secteur Nord-Est est humide, plus clair et le diamètre des tiges est plus petit.  
Peuplement à densité très limite pour effectuer une coupe, revoir dans 5 à 10 ans.

*Traitement suggéré :*

003	<b>Feuilleux tolérant avec résineux</b> <i>Densité* : A Hauteur (m): 13 /</i>	<b>1.1 ha</b> <i>Âge: 20/ 5</i>	Érable à sucre Cèdre	Sapin Bouleau jaune	Frêne d'Amérique
-----	--	------------------------------------	-------------------------	------------------------	------------------

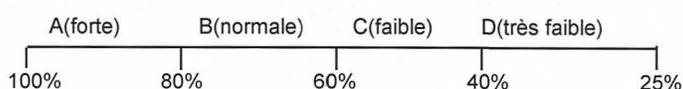
Régénération de gaulis de feuillus.  
Le secteur Est est plus frais, renferme une plus grande proportion de cèdre de gros diamètre.  
Présence de sapins matures à récolter

*Traitement suggéré :*

COUPE DE JARDINAGE (2017)

Ce traitement consiste en une coupe (à tous les 15 à 20 ans) réalisée dans un peuplement constitué de différentes classes d'âge. L'intervention consiste à couper entre 20 et 35% du volume marchand total du peuplement et doit viser l'amélioration de celui-ci en récupérant les tiges défectueuses, mal formées ou matures. Cette coupe favorise la régénération du peuplement dans les trouées laissées par les arbres abattus.

\*Classes de densité du couvert forestier:



## 4- Description des peuplements forestiers

No. peup.	Type de peuplement	Superficie	Essences principales		
004	<b>Érablière à feuillus tolérants</b> <i>Densité* : B Hauteur (m): 13 / Âge: 30</i>	3.3 ha	Érable à sucre Bouleau gris	Frêne d'Amérique Frêne noir	Bouleau jaune
<p>L'origine de ce peuplement est une coupe totale.            Le site est généralement frais.            Le diamètre des tiges est encore petit.            Régénération abondante de gaulis de feuillus.            Un ruisseau traverse ce peuplement.            Revoir dans 10 ans.  <i>Traitement suggéré :</i></p>					

005	<b>Mélangé sur station humide</b> <i>Densité* : B Hauteur (m): 9 / Âge: 20/ 4</i>	2.5 ha	Bouleau jaune Sapin	Cèdre Frêne d'Amérique	Frêne noir
<p>L'origine de ce peuplement est une coupe totale.            Le site est généralement humide.            Régénération de gaulis mixte.            La densité des tiges est très irrégulière dans ce peuplement; on retrouve quelques îlots plus denses sur sol plus sec sont présents au travers de secteurs plus humides. Quelques sapins sont à récolter dans ces îlots; faible volume à récupérer.  <i>Traitement suggéré :</i></p>					

006	<b>Feuillu intolérant à peuplier</b> <i>Densité* : B Hauteur (m): 9 / Âge: 20/ 4</i>	3.5 ha	Tremble Cerisier tardif	Bouleau gris Frêne d'Amérique	Sapin
<p>L'origine de ce peuplement est une coupe totale. Le peuplement n'est pas homogène; certains secteurs ont un sous-étage dominant de résineux. Certains secteurs sont humides et non-régénérés. Quelques îlots sont plus denses et renferment d'avantage de résineux. Le secteur à l'Est est plus sec et renferme une bonne proportion de cerisiers. Régénération de gaulis de feuillus par secteurs. La coupe n'est pas urgente, le tremble est à récupérer mais n'a pas atteint la maturité. Les caractéristiques du peuplement n'étant pas homogènes sur toute sa superficie, il est possible que celui-ci soit traité en partie seulement.  <i>Traitement suggéré :</i>  <b>COUPE DE SUCCESSION (NON-SUBVENTIONNABLE 2025)</b>            L'objectif de la coupe de succession est de former un nouveau peuplement en dégageant la régénération déjà installée en sous-étage. Ce traitement consiste à supprimer le couvert feuillu de faible valeur afin de favoriser la croissance des résineux en sous-étage. Lors de la coupe, l'exécutant devra porter une attention particulière à la protection de la régénération. Une fois l'étage supérieur enlevé, il faudra éclaircir, si nécessaire, la régénération de façon à garder environ 2 500 tiges à l'hectare uniformément réparties. Les essences à favoriser par ordre d'importance sont: l'épinette, le sapin, les feuillus durs, le pin et la pruche.</p>					

\*Classes de densité du couvert forestier:

A(forte)	B(normale)	C(faible)	D(très faible)
100%	80%	60%	40% 25%



## 4- Description des peuplements forestiers

No. peup.	Type de peuplement	Superficie	Essences principales		
007	<b>Feuilleu tolérant</b> <i>Densité* : A Hauteur (m): 13 / Âge: 20/ 4</i>	7.2 ha	Frêne d'Amérique Bouleau jaune	Tremble	Érable à sucre

L'origine de ce peuplement est une coupe totale.

Régénération de gaulis de feuillus.

Présence de trembles à récolter.

Le peuplement entre dans la catégorie de jeune érablière tel que décrit par la CPTAQ et peut donc être traité en éclaircie.

Traitement suggéré :

---

008	<b>Érablière à feuillus tolérants</b> <i>Densité* : A Hauteur (m): 13 / Âge: 30</i>	1.4 ha	Érable à sucre Bouleau gris	Bouleau jaune	Frêne d'Amérique
-----	--	--------	--------------------------------	---------------	------------------

L'origine de ce peuplement est une coupe totale.

Les tiges ont un petit diamètre.

Revoir dans 10 ans.

Traitement suggéré :

---

009	<b>Dénudé humide</b> <i>Densité* : Hauteur (m): / Âge:</i>	3.9 ha			
-----	---	--------	--	--	--

Le peuplement est inondé.

Traitement suggéré :

---

\*Classes de densité du couvert forestier:

A(forte)	B(normale)	C(faible)	D(très faible)	
100%	80%	60%	40%	25%



## 4- Description des peuplements forestiers

No. peup.	Type de peuplement	Superficie	Essences principales
-----------	--------------------	------------	----------------------

010 Résineux en régénération 1.2 ha Cèdre

Densité\* : Hauteur (m): / Âge:

Le secteur Nord est une cèdrière de diamètre commercial.

L'humidité excessive de ce site n'offre pas de conditions intéressantes pour rentabiliser des travaux d'aménagement.

Traitement suggéré :

011 Peupleraie 1.8 ha Tremble Frêne noir Bouleau gris

Densité\* : B Hauteur (m): 9 / Âge: 20/ 4 Bouleau jaune Sapin

L'origine de ce peuplement est une coupe totale.

Le site est généralement frais.

Le sous-étage est composé de gaulis de feuillus humide (frêne et orme) et de bouleau jaune.

L'étage supérieur est constitué de feuillus intolérants (tremble et bouleau).

Le feuillus intolérant n'est pas de bonne qualité mais n'a pas atteint sa maturité.

Revoir dans 5 à 10 ans pour une récolte des trembles.

Traitement suggéré :

Il faudrait récolter les tiges de moindre valeur tel, le bouleau gris et le tremble.

012 Sapinière à cèdre 0.8 ha Sapin Cèdre Érable rouge

Densité\* : A Hauteur (m): 15 / Âge: 60 Tremble Bouleau jaune

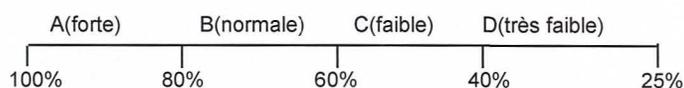
Le site est généralement sec.

Le sapin est mature et urgent à récolter; prélèvement élevé à effectuer.

Traitement suggéré :

Il faudrait récolter de les sapins matures. Cette intervention permettrait d'améliorer la qualité du peuplement, d'éviter une perte de bois marchand et favoriserait l'installation d'une bonne régénération.

\*Classes de densité du couvert forestier:



## 4- Description des peuplements forestiers

No. peup.	Type de peuplement	Superficie	Essences principales		
013	<b>Cèdrière</b> <i>Densité* : A Hauteur (m): 15 /</i>	<b>1.2 ha</b> <i>Âge: 60</i>	Cèdre	Sapin	Frêne noir
			Tremble	Bouleau jaune	

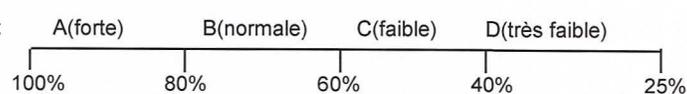
Il y a présence de chablis (renversement) dans le peuplement.

Peuplement sur site humide, fragile à l'exploitation forestière; à conserver comme refuge pour le cerf de virginie.

*Traitement suggéré :*

---

\*Classes de densité du couvert forestier:



## 5- Liste des traitements forestiers suggérés

No.peup	Type de peuplement	Traitement	Année suggérée	Superf.	Priorité*
001	Feuillu tolérant avec résineux	Jardinage résineux mécanisé	2017	0.5	1
003	Feuillu tolérant avec résineux	Jardinage résineux mécanisé	2017	1.0	1
006	Feuillu intolérant à peuplier	Serv. tech. : Mobili. bois. méc. (1 à 4 ha)	2025	2.0	3
007	Feuillu tolérant	Eclai. commerciale feuillus d'ombre mécanisée	2017	5.5	1
011	Peupleraie	Revoir dans 5 ans	2022	1.5	2
012	Sapinière à cèdre	Serv. tech. : Mobili. bois. méc. (1 à 4 ha)	2017	0.5	1

PLANTATIONS : Toutes les plantations de cette propriété ont pour provenance le boisement et pour objectif la production de matière ligneuse.

\*Priorité: 1. Court terme: prêt à faire    2. Moyen terme: à réaliser dans 3 à 5 ans    3. Long terme: à revoir dans 5 à 10 ans

La superficie indiquée est une estimation de la superficie traitable du peuplement. Celle-ci peut différer de la superficie totale indiquée à la section précédente.

**Note : - Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de traitements**



## 6- Autres éléments importants à prendre en considération

- **Validation des traitements :** Certains traitements suggérés dans ce plan peuvent bénéficier d'une aide financière. Avant de débiter vos travaux, contactez l'équipe du Groupement forestier pour valider l'admissibilité à une aide financière et préparer les documents nécessaires à son obtention.
- **Réglementation municipale :** Certains traitements suggérés sont assujettis à la réglementation municipale ou provinciale (ex: coupe de bois). Veuillez contacter votre municipalité et les ministères concernés pour vérifier la réglementation en vigueur et vous assurer d'obtenir les permis nécessaires. Concernant les travaux de construction de chemin, il est important de respecter un plan et devis approuvé par un ingénieur forestier. Ces travaux ont un impact important sur la qualité de l'eau et doivent être planifiés avec soin.
- **Réglementation gouvernementale :** Certaines espèces fauniques et floristiques désignées, de même que les milieux humides et les habitats fauniques désignés, sont assujettis à des lois ou des règlements provinciaux ou fédéraux. N'hésitez pas à contacter les Ministères concernés si vous avez des doutes ou des interrogations.
- **Contingent de mise en marché :** Avant d'entreprendre des travaux de coupe de bois, vous devez vous assurer auprès du Groupement forestier (si vous êtes membre du Groupement) ou auprès du Syndicat des Producteurs de bois de l'Estrie (si vous n'êtes pas membre du Groupement) de la disponibilité d'un contingent et d'un marché adéquat pour vendre votre bois.
- **Visite conseil :** Vous pouvez également rencontrer un professionnel du Groupement sur votre propriété pour répondre à vos questions concernant l'aménagement forestier de votre propriété. Un frais minimum s'applique.

## 7- Acceptation et signature

Les traitements recommandés dans ce plan d'aménagement forestier visent à aider le propriétaire à prendre les décisions qui lui permettront de mettre en valeur sa forêt et sa propriété. La décision de réaliser ces traitements demeure toutefois le privilège du propriétaire forestier.

Je reconnais avoir pris connaissance de mon plan d'aménagement forestier.

\_\_\_\_\_  
Signature du propriétaire forestier  
ou de son représentant

\_\_\_\_\_  
Date

### Attestation de l'ingénieur forestier

Ce plan d'aménagement forestier appartenant à LES ENTREPRISES MAM INC.  
est valide pour une période de 10 ans à compter de la date de signature de l'ingénieur forestier.

J'ai vérifié et je certifie que ce plan d'aménagement est conforme aux règlements de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie et aux pratiques sylvicoles reconnues.

Marc Beaubien  
Signature de l'ingénieur forestier  
Marc Beaubien ing.f. Permis no: 85-036

2017-08-09  
Date

### Plan d'aménagement préparé par

J. J. J. J.  
technicien forestier

02/08/2017  
Date



Coupon retour pour l'acquéreur de cette propriété forestière qui souhaite obtenir son statut de producteur forestier pour la propriété suivante (à joindre à votre demande de statut) :

Municipalité	Cadastre	Rang	Lot	Zonage
Danville	Shipton	01	3172778,	V: vert

Numéro de statut de producteur du vendeur: ENTR76511038

Je reconnais avoir pris connaissance du plan d'aménagement forestier.

\_\_\_\_\_  
Signature de l'acquéreur ou du représentant autorisé

\_\_\_\_\_  
Date

## Annexe 1

### Principes et critères de gestion forestière FSC

La forêt est un écosystème naturel qui possède une valeur économique, écologique et sociale importante. Chaque génération l'utilise pour ses propres besoins et doit s'assurer de la préserver en bon état pour le bénéfice des générations à venir.

La certification forestière FSC est un processus d'encadrement dans lequel les propriétaires s'engagent volontairement à aménager leur forêt selon des principes d'aménagement responsable. Pour s'y conformer, les propriétaires forestiers doivent respecter certains principes de base :

- respecter et mettre en application un plan d'aménagement forestier signé par un ingénieur forestier;
- respecter les saines pratiques d'intervention reconnues pour la forêt privée au Québec;
- respecter les Lois et règlements en vigueur;
- préserver la biodiversité, les ressources hydrologiques, les sols, les paysages et les écosystèmes uniques et fragiles et préserver les caractéristiques naturelles de la forêt;
- identifier clairement les limites de sa propriété à proximité des opérations forestières pouvant y avoir lieu;
- pratiquer une activité forestière visant le maintien et l'amélioration du bien-être social et économique à long terme des travailleurs forestiers et des collectivités locales;
- développer et encourager une utilisation multiple des produits et services de la forêt;
- avoir recours à des entrepreneurs forestiers qualifiés, comme le Groupement forestier coopératif St-François, pour l'exécution des travaux d'aménagement forestiers soustraits;
- déclarer toute épidémie d'insectes ou de maladies aux autorités compétentes;
- utiliser, lorsque nécessaire, les pesticides de façon adéquate et disposer de ceux-ci ainsi que des autres matières dangereuses et résiduelles d'une manière sécuritaire pour l'environnement;
- suivre la procédure d'intervention d'urgence en cas d'urgence médicale ou environnementale (déversement ou incendie);
- garder un registre des travaux sylvicoles réalisés;
- limiter l'utilisation du reboisement de façon à favoriser, le plus possible, l'aménagement des forêts naturelles;
- déclarer aux autorités compétentes toute activité illicite portée à sa connaissance ayant lieu sur sa propriété;
- déclarer toute conversion du sol à des fins autres que forestière et aviser de toute modification de la superficie sujette à la certification.

### Adresses utiles

**Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie**, 819 875-1007, ([www.agenceestrie.qc.ca](http://www.agenceestrie.qc.ca))

**Cultur'Innov**, (reboisement de plantes médicinales) 819-340-1836, ([www.culturinnov.qc.ca](http://www.culturinnov.qc.ca))

**Financement agricole Canada**, 819 564-5512 , ([www.fcc-fac.ca/fr/](http://www.fcc-fac.ca/fr/))

**Forest stewardship council Canada (FSC)**, 1 877 571-1133, ([www.fsccanada.org/francais.htm](http://www.fsccanada.org/francais.htm))

**La financière agricole du Québec**, 819 820-3323, ([www.fadq.qc.ca/index.php?id=31](http://www.fadq.qc.ca/index.php?id=31))

**Ministère développement durable et environnement**, 1-800 561-1616, (<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/>)

**Ministère des forêts de la faune et des Parcs**, 819 820-3190, (<http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/privées/index.jsp>)

**Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec**, 819 346-8905,

**Fédération des producteurs forestiers du Québec**, <http://www.foretprivee.ca>,



## Annexe 2 - Données techniques et forestières

<b>0274 LES ENTREPRISES MAM INC.</b> Resp: Martel Pierre	ENTR76511038 Tél: (819)346-4634	<b>Propriété no.01</b> Shipton Rang:01 Premier lot:3172778	<u>Photo</u> 2013
---	------------------------------------	--	----------------------

No. peup.	Appellation	Densité Hauteur Age	Essences principales	Superf. approx. ha	Surface terrière m2/ha	Régénération			Traitements	Année	Quant	Prio.
						Stocking	% feuil	% résin				
001	FtR	A 13 17 20/ 50	FRA/THO/PET/ / /	0.7	32	%	%	%	RJR	2017	0.5	1
002	ErFt	A 11 15 20/ 40	ERS/FRA/BOJ/N OC/PET/	3.6	22	%	%	%				
003	FtR	A 13 19 20/ 50	ERS/SAB/FRA/T HO/BOJ/	1.1	26	%	%	%	RJR	2017	1.0	1
004	ErFt	B 13 30	ERS/FRA/BOJ/B OG/FRN/	3.3	18	%	%	%				
005	FhR	B 9 15 20/ 40	BOJ/THO/FRN/ SAB/FRA/	2.5	21	%	%	%				
006	FiPe	B 9 15 20/ 40	PET/BOG/SAB/ CET/FRA/	3.5	20	%	%	%	ST09-4	2025	2.0	3
007	Ft	A 13 17 20/ 40	FRA/PET/ERS/B OJ/ /	7.2	22	%	%	%	CEFTM	2017	5.5	1
008	ErFt	A 13 30	ERS/BOJ/FRA/B OG/ /	1.4	16	%	%	%				
009	DH		/ / / / /	3.9	0	%	%	%				
010	Rr		THO/ / / / /	1.2	0	%	%	%				
011	Pe1	B 9 15 20/ 40	PET/FRN/BOG/ BOJ/SAB/	1.8	14	%	%	%		2022	1.5	2
012	SC	A 15 19 60	SAB/THO/ERR/ PET/BOJ/	0.8	34	%	%	%	ST09-4	2017	0.5	1
013	CC	A 15 60	THO/SAB/FRN/ PET/BOJ/	1.2	36	%	%	%				

Source: Photographie aérienne et inventaire forestier au prisme





# Carte forestière

Nom du propriétaire: LES ENTREPRISES MAM INC.

Numéro de producteur forestier :ENTR76511038

Propriété numéro : 01

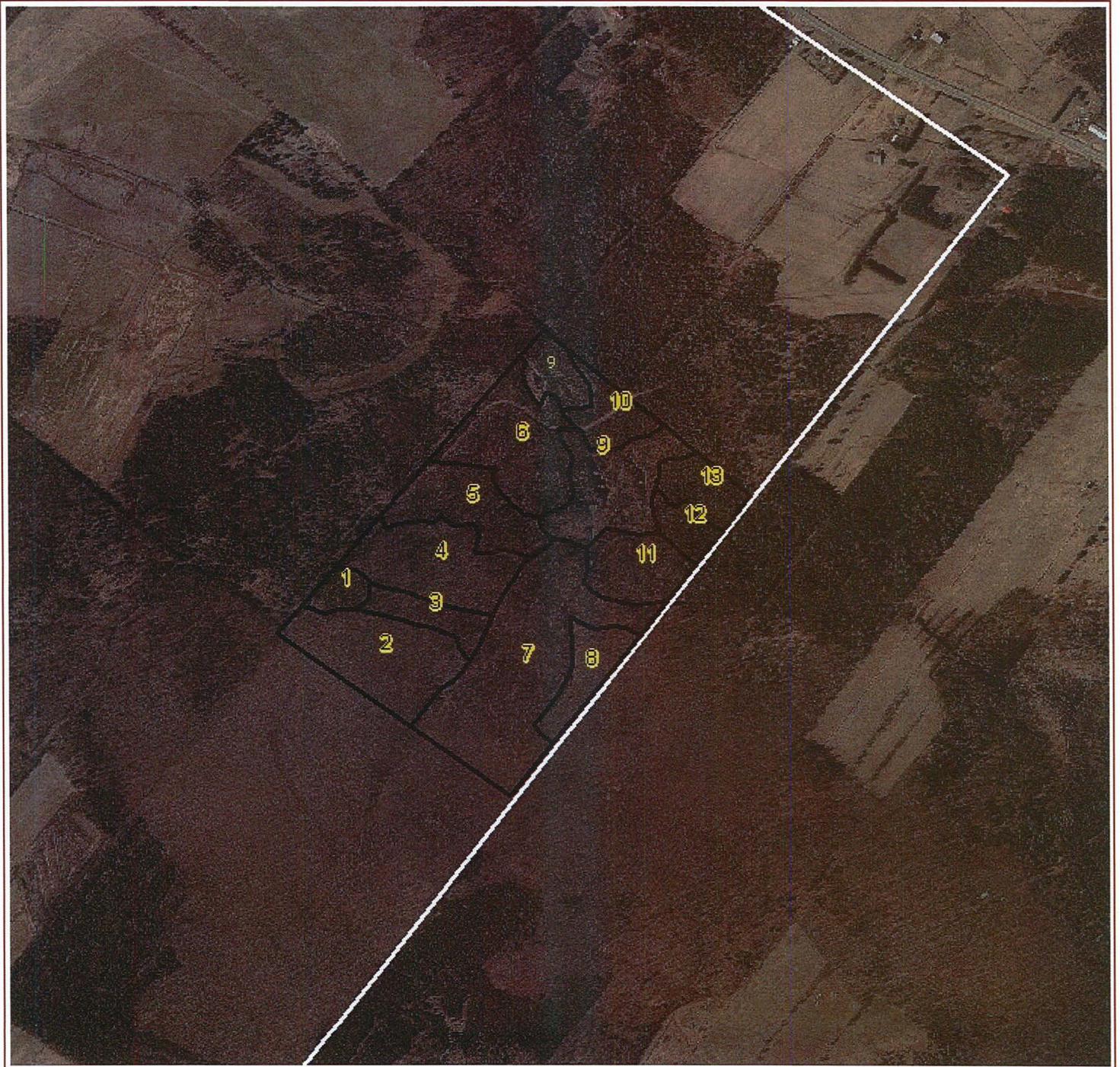
Numéro du feuillet cartographique  
21E13SO

Numéro de la photo aérienne  
7936-9

Échelle:  
1/10000



## Carte forestière



Les limites de la propriété sont celles indiquées par le propriétaire et par les données cadastrales à notre disposition. Ces limites n'ont pas de valeur légale.







## Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu

Je, soussigné(e), personnellement ou à titre de représentant(e) dûment mandaté(e) et autorisé(e) à cette fin :

**ACCEPTE** que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété dans le cadre des programmes de l'Agence;

**DÉCLARE** détenir un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier;

**M'ENGAGE** à obtenir de la municipalité, le cas échéant, les autorisations et certificats nécessaires;

**M'ENGAGE** à respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette participation financière a été accordée au bénéficiaire des programmes ;

**M'ENGAGE** à préserver les travaux effectués et à ne pas détruire ni permettre que soient détruits partiellement ou totalement les travaux ainsi réalisés et ce pendant une période de vingt-cinq (25) ans suivant l'octroi de l'aide financière pour les travaux liés au reboisement, notamment la préparation de terrain, ledit reboisement, l'entretien de la plantation et le regarni ou, par ailleurs, pendant une période de dix (10) ans pour les autres travaux suivant l'octroi de telle aide financière. De plus, je m'engage à ne pas faire paître les animaux de ferme dans les secteurs ayant bénéficié d'un financement par l'Agence.

**NOTE:** La période de protection des travaux d'établissement d'une plantation (préparation de terrain, mise en terre, entretien) débute au moment de la réalisation du premier travail (ex : préparation de terrain) pour se terminer 25 ans plus tard. Dans le cas d'une prescription d'un entretien de plantation (dégagement ou regarni), si ladite plantation a été prescrite avec un engagement de cinq (5) ans, la période de protection de l'entretien est de cinq (5) ans.

**RECONNAIS** avoir pris connaissance du contenu de la section adjacente " Demande de participation financière " ;

**ACCEPTE** de permettre l'accès à ma propriété aux employés et représentants de l'Agence dans le cadre des activités de vérification ;

**M'ENGAGE** dans l'éventualité de l'aliénation, par vente ou autre mode de transfert de propriété, quant à la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à informer l'acquéreur des obligations stipulées au présent document, à obtenir son consentement écrit de les respecter et à transmettre à l'Agence dans les dix (10) jours suivant telle aliénation copie conforme de cet engagement de l'acquéreur ;

### CLAUSE PÉNALE

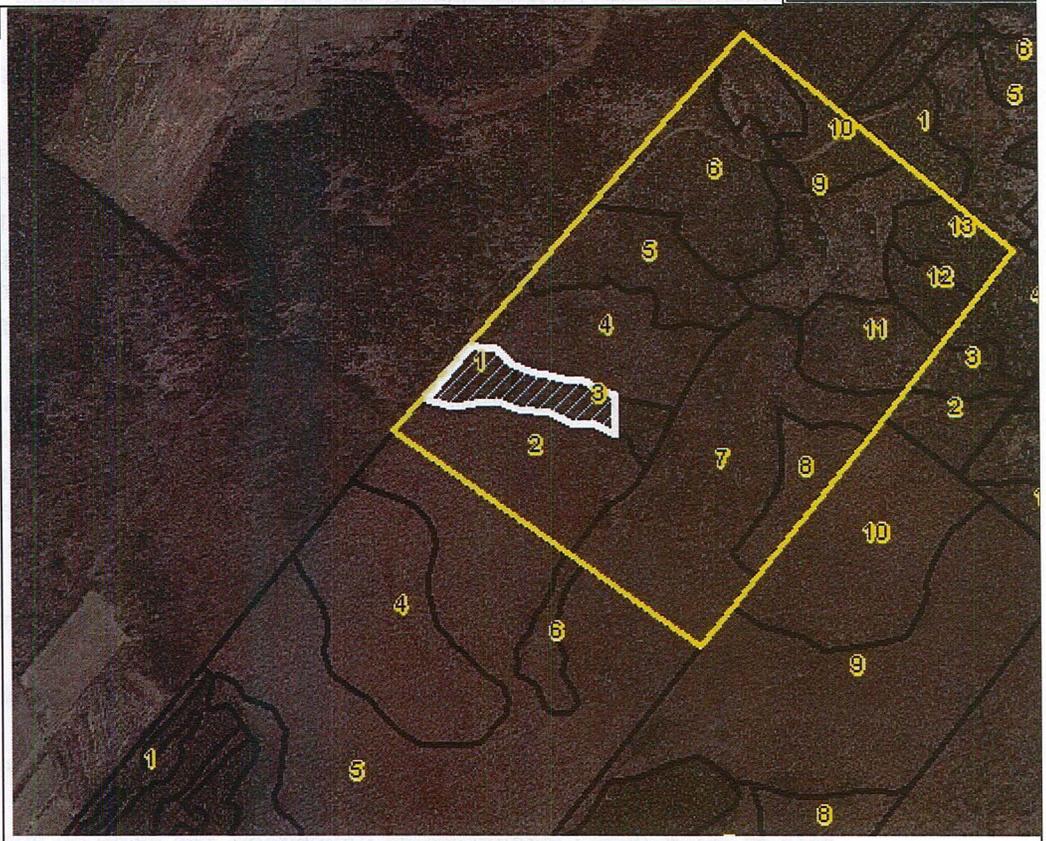
Dans l'éventualité du non-respect de ce qui est stipulé ci-avant, à savoir, advenant la destruction totale ou partielle des travaux ainsi réalisés avant l'expiration de la date de vingt-cinq (25) ans ou de dix (10) ans selon le cas ou advenant que les informations que j'ai fournies dans le cadre de l'obtention de cette aide se révèlent inexactes ou advenant l'omission de transmettre à l'Agence l'engagement écrit de l'acquéreur, je m'engage et reconnais devoir payer sur demande à l'Agence par anticipation des dommages et intérêts équivalents au montant de l'aide financière en proportion et correspondant à la superficie détruite qui m'aura été versée pour la réalisation des travaux de mise en valeur de la superficie foncière visée par ces travaux, la présente constituant une clause pénale.

Signé ce, \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ par : \_\_\_\_\_

<b>1 - IDENTIFICATION</b>				<b>05511G1170165</b>
Numéro de producteur: <b>ENTR76511038</b>		Nom, prénom: <b>LES ENTREPRISES MAM INC.</b>		<b>3 - PARCELLE</b>
Adresse: <b>49 Cleevemont</b>		Richmond, QC		No. <b>003</b>
Tél.travail: _____		Représentant: <b>Martel Pierre</b>		Sup. ou long. : <b>1.5</b>
Tél.rés.: <b>(819)346-4634</b>		Code postal: <b>JOB 2H0</b>		
		Tél.: _____		

<b>2 - LOCALISATION</b>				<b>4-PHOTO AÉRIENNE ET CARTE</b>
Région écologique: <b>2c-T</b>		Code unité d'évaluation: <b>9670 64 7185</b>		Photo (1): <b>7936-9</b>
Municipalité code: <b>40047</b>		Nom: <b>Danville</b>		Photo (2): <b>-</b>
Cadastre code : <b>2344</b>		Rang code : <b>01</b> Nom: _____		Échelle: <b>1/10000</b>
Lot no: <b>3172778</b>		No du PAF : _____ Prop no: <b>01</b>		Feuillet: <b>21E13SO</b>

<b>5 - DONNÉES FORESTIÈRES</b>	
Nom du peuplement :	FrR
Autre que peuplement :	
Densité :	A
Âge :	2050
Coefficient de distribution tota l:	
Couverture de broussaille :	
Période recommandée :	
Taux mortalité ou % tiges affectées :	
Hauteur de la régénération (m) :	
Hauteur de la plantation (m,cm) :	1319
Hauteur de la broussaille (cm) :	
Tiges ou microsites opprimées (%) :	
Drainage :	3 : modéré
Relief :	3-Bas versant
Texture :	
Profondeur :	4 : 91 cm et plus
Produit à utiliser :	
Structure résiduelle (O/N) :	<input type="radio"/>



6 - VOLUMES ET SURFACES TERRIÈRES								
Ess.	Tiges non marchandes		Tiges marchandes		Volume m <sup>3</sup> s./ha	S.T. m <sup>2</sup> /ha	S.T. résiduelle	% à enlever
	Nb./ha	Prévu/ha	Nb./ha	diamètre				
FRA			412	20	63.8	10	9	10
THO			43	39	32	5	5	0
ERS			164	18	27.1	4	3.5	12.5
PET			137	24	25	4	0	100
SAB			87	23	27	3.7	0.3	91.9
BOG			53	16	4.4	1	0	100
AF			56	16	8.5	1.7	1.7	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>952</b>	<b>21</b>	<b>187.8</b>	<b>29.4</b>	<b>19.5</b>	<b>33.7</b>

7 - REBOISEMENT PRÉCONISÉ				
Essence	Quantité	Type	Densité	Espacement
Total :		Objectif :		

8 - TRAITEMENTS							
Code	Nom du traitement	Unité	Taux Tech.	Taux Exec.	Total (\$) Tech.	Total (\$) Exec.	Total
8971	Jardinage feuillus d'ombre méca	1.500	400.00	483.00	600.00	724.50	1324.50
7901	Services techniques : Marterlag	1.500	128.00	0.00	192.00	0.00	192.00

<b>9-DESCRIPTION DE L'INTERVENTION ET AUTRES DONNÉES</b>	
<p>Coupe de jardinage. Ce traitement consiste à couper entre 20 et 35 % du volume total du peuplement et de permettre l'amélioration de celui-ci par la récupération des tiges défectueuses ou matures dans un peuplement de structure irrégulière. Dans le but de revigorer le peuplement, un soin particulier est apporté au maintien de la diversité des essences et des arbres de tout âge. Aussi, cette coupe favorise la régénération par la création de trouées. Les sentiers de débardage ne doivent pas occuper plus de 20 % de la superficie du peuplement. Le bois coupé doit être récupéré et utilisé.</p>	

Montant total de l'aide financière :	792.00	724.50	<b>1516.50</b>
--------------------------------------	--------	--------	----------------

Présence d'éléments particuliers de biodiversité : Oui  Non

Si oui, précisez : \_\_\_\_\_

Site de reboisement en zone agricole      Accepté       Refusé

Signature agronome \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

<b>Demande de participation financière</b>	
<p>Nous, Conseiller forestier accrédité et Producteur forestier reconnu, demandons à l'Agence une participation financière aux fins de la réalisation des activités de protection et de mise en valeur décrites aux présentes. En tant que demandeurs de la participation financière de l'Agence, nous reconnaissons que celle-ci peut être versée dans la mesure des activités de protection et de mise en valeur dûment réalisées sur des superficies à vocation forestière enregistrées dans les limites de l'admissibilité de ces activités à la participation financière de l'Agence. Nous reconnaissons que les biens et services acquis à même la participation financière peuvent être assujettis aux taxes à la consommation.</p>	
Producteur forestier reconnu	Technique <input type="checkbox"/> Exécution <input type="checkbox"/>
Date : _____	Technique <input checked="" type="checkbox"/> Exécution <input checked="" type="checkbox"/>
<p><i>Jean François Paquet</i>      Date : <b>2017-08-05</b></p>	
Préparé par: Jean François Paquet	Date : 2017-07-21
Réalisé sous la responsabilité et la supervision personnelle de:	
<p><i>Jean François Paquet</i>      <b>2017-08-09</b></p>	
Signature Ing. f.	Date

**Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu**  
Je, soussigné(e), personnellement ou à titre de représentant(e) dûment mandaté(e) et autorisé(e) à cette fin :

**ACCÉPTE** que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété dans le cadre des programmes de l'Agence;

**DÉCLARE** détenir un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier;

**M'ENGAGE** à obtenir de la municipalité, le cas échéant, les autorisations et certificats nécessaires;

**RECONNAIS** avoir pris connaissance du contenu de la section adjacente "Demande de participation financière";

**ACCÉPTE** de permettre l'accès à ma propriété aux employés et représentants de l'Agence dans le cadre des activités de vérification;

**ACCÉPTE** les clauses inscrites à l'endos de la prescription sylvicole en y apposant mes initiales,

Signé ce, \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

par : \_\_\_\_\_

No: **05511G1170165**

## Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu

Je, soussigné(e), personnellement ou à titre de représentant(e) dûment mandaté(e) et autorisé(e) à cette fin :

**ACCEPTE** que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété dans le cadre des programmes de l'Agence;

**DÉCLARE** détenir un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier;

**M'ENGAGE** à obtenir de la municipalité, le cas échéant, les autorisations et certificats nécessaires;

**M'ENGAGE** à respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette participation financière a été accordée au bénéficiaire des programmes ;

**M'ENGAGE** à préserver les travaux effectués et à ne pas détruire ni permettre que soient détruits partiellement ou totalement les travaux ainsi réalisés et ce pendant une période de vingt-cinq (25) ans suivant l'octroi de l'aide financière pour les travaux liés au reboisement, notamment la préparation de terrain, ledit reboisement, l'entretien de la plantation et le regarni ou, par ailleurs, pendant une période de dix (10) ans pour les autres travaux suivant l'octroi de telle aide financière. De plus, je m'engage à ne pas faire paître les animaux de ferme dans les secteurs ayant bénéficié d'un financement par l'Agence.

**NOTE:** La période de protection des travaux d'établissement d'une plantation (préparation de terrain, mise en terre, entretien) débute au moment de la réalisation du premier travail (ex : préparation de terrain) pour se terminer 25 ans plus tard. Dans le cas d'une prescription d'un entretien de plantation (dégagement ou regarni), si ladite plantation a été prescrite avec un engagement de cinq (5) ans, la période de protection de l'entretien est de cinq (5) ans.

**RECONNAIS** avoir pris connaissance du contenu de la section adjacente " Demande de participation financière " ;

**ACCEPTE** de permettre l'accès à ma propriété aux employés et représentants de l'Agence dans le cadre des activités de vérification ;

**M'ENGAGE** dans l'éventualité de l'aliénation, par vente ou autre mode de transfert de propriété, quant à la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à informer l'acquéreur des obligations stipulées au présent document, à obtenir son consentement écrit de les respecter et à transmettre à l'Agence dans les dix (10) jours suivant telle aliénation copie conforme de cet engagement de l'acquéreur ;

### CLAUSE PÉNALE

Dans l'éventualité du non-respect de ce qui est stipulé ci-avant, à savoir, advenant la destruction totale ou partielle des travaux ainsi réalisés avant l'expiration de la date de vingt-cinq (25) ans ou de dix (10) ans selon le cas ou advenant que les informations que j'ai fournies dans le cadre de l'obtention de cette aide se révèlent inexactes ou advenant l'omission de transmettre à l'Agence l'engagement écrit de l'acquéreur, je m'engage et reconnais devoir payer sur demande à l'Agence par anticipation des dommages et intérêts équivalents au montant de l'aide financière en proportion et correspondant à la superficie détruite qui m'aura été versée pour la réalisation des travaux de mise en valeur de la superficie foncière visée par ces travaux, la présente constituant une clause pénale.

Signé ce, \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ par : \_\_\_\_\_



**PRESCRIPTION SYLVICOLE ET DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE**

Agence de mise en valeur la forêt privée de l'Estrie

**Groupement forestier coopératif St-François**

<b>1 - IDENTIFICATION</b>			<b>05511G1170166</b>
Numéro de producteur: <b>ENTR76511038</b>	Nom, prénom: <b>LES ENTREPRISES MAM INC.</b>		<b>3 - PARCELLE</b>
Adresse: <b>49 Cleevemont</b>	<b>Richmond, QC</b>	Code postal: <b>J0B 2H0</b>	No. <b>004</b>
Tél.travail: _____	Tél.rés.: <b>(819)346-4634</b>	Représentant: <b>Martel Pierre</b>	Sup. ou long. : <b>0.6</b>

<b>2 - LOCALISATION</b>			<b>4-PHOTO AÉRIENNE ET CARTE</b>
Région écologique: <b>2c-T</b>	Tenure: <b>200</b>	Code unité d'évaluation: <b>9670 64 7185</b>	Photo (1): <b>7936-9</b>
Municipalité code: <b>40047</b>	Nom: <b>Danville</b>		Photo (2): <b>-</b>
Cadastre code : <b>2344</b>	Nom: <b>Sipton</b>	Rang code : <b>01</b> Nom: _____	Échelle: <b>1/10000</b>
Lot no: <b>3172778</b>		No du PAF : _____    Prop no: <b>01</b>	Feuillet: <b>21E13SO</b>

**5 - DONNÉES FORESTIÈRES**

Nom du peuplement : **SC**

Autre que peuplement : \_\_\_\_\_

Densité : **A**

Âge : **60**

Coefficient de distribution total : \_\_\_\_\_

Couverture de broussaille : \_\_\_\_\_

Période recommandée : \_\_\_\_\_

Taux mortalité ou % tiges affectées : \_\_\_\_\_

Hauteur de la régénération (m) : \_\_\_\_\_

Hauteur de la plantation (m,cm) : **17**

Hauteur de la broussaille (cm) : \_\_\_\_\_

Tiges ou microsites opprimés (%) : \_\_\_\_\_

Drainage : **3 : modéré**

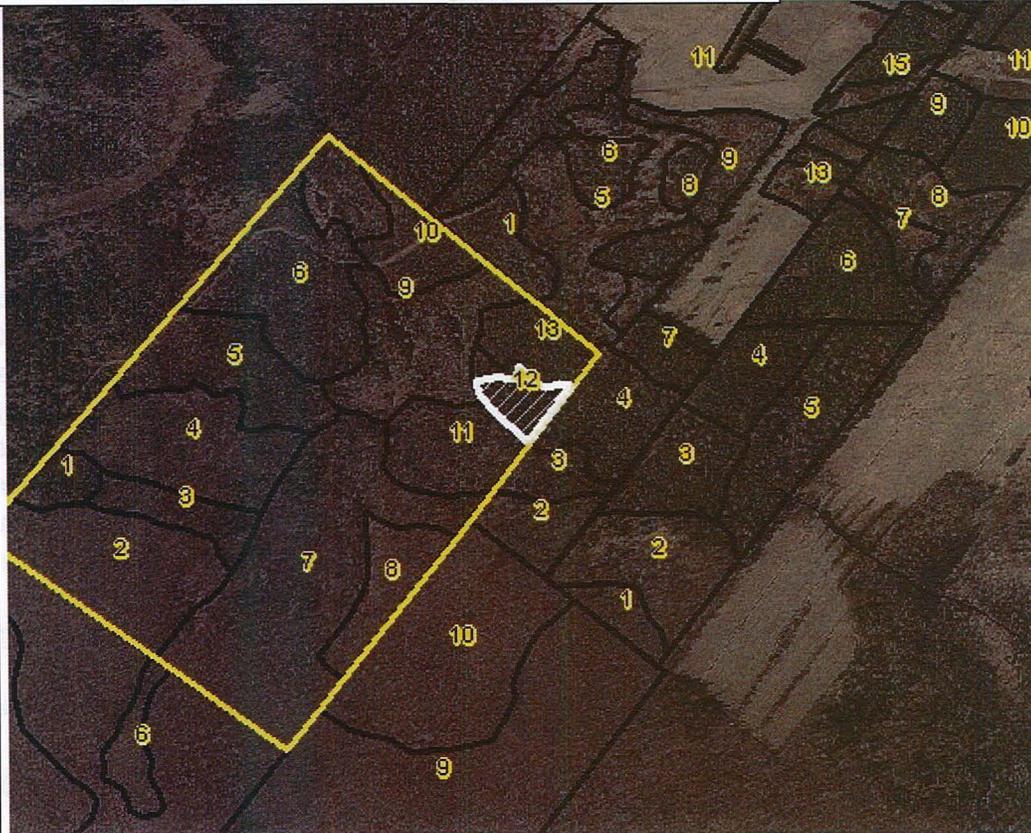
Relief : **3-Bas versant**

Texture : \_\_\_\_\_

Profondeur : **3 : 31 - 90 cm**

Produit à utiliser : \_\_\_\_\_

Structure résiduelle (O/N) :  O



6 - VOLUMES ET SURFACES TERRIÈRES								7 - REBOISEMENT PRÉCONISÉ					
Ess.	Tiges non marchandes		Tiges marchandes		Volume m <sup>3</sup> s./ha	S.T. m <sup>2</sup> /ha	S.T. résiduelle	% à enlever	Essence	Quantité	Type	Densité	Espacement
	Nb./ha	Prévu/ha	Nb./ha	diamètre									
<b>SAB</b>			<b>697</b>	<b>18</b>	<b>120.9</b>	<b>18</b>	<b>4</b>	<b>77.8</b>					
<b>THO</b>			<b>725</b>	<b>13</b>	<b>41.1</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>0</b>					
<b>ERR</b>			<b>178</b>	<b>17</b>	<b>25.8</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>0</b>					
<b>PET</b>			<b>53</b>	<b>22</b>	<b>17.2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>100</b>					
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1653</b>	<b>16</b>	<b>205</b>	<b>34</b>	<b>18</b>	<b>47.1</b>					

8 - TRAITEMENTS							
Code	Nom du traitement	Unité	Taux Tech.	Taux Exec.	Total (\$) Tech.	Total (\$) Exec.	Total
8920	Serv. tech. : Mobili. bois. méc. :	0.600	253.00	0.00	151.80	0.00	151.80
<b>Total</b>							

**9-DESCRIPTION DE L'INTERVENTION ET AUTRES DONNÉES**

Coupe progressive d'ensemencement.  
 Ce traitement consiste à récolter ce peuplement mature et à favoriser l'établissement d'une bonne régénération. Une première intervention récolte 30 à 50 % du volume créant des trouées propices à l'installation de la régénération. Cinq à sept années plus tard, une coupe avec protection de la régénération peut être prescrite pour finaliser la récolte du reste de ce peuplement et favoriser le développement de la régénération déjà établie. Les sentiers de débardage ne doivent pas occuper plus de 20 % de la superficie du peuplement. Le bois coupé doit être récupéré et utilisé.

**Demande de participation financière**  
 Nous, Conseiller forestier accrédité et Producteur forestier reconnu, demandons à l'Agence une participation financière aux fins de la réalisation des activités de protection et de mise en valeur décrites aux présentes. En tant que demandeurs de la participation financière de l'Agence, nous reconnaissons que celle-ci peut être versée dans la mesure des activités de protection et de mise en valeur dûment réalisées sur des superficies à vocation forestière enregistrées dans les limites de l'admissibilité de ces activités à la participation financière de l'Agence. Nous reconnaissons que les biens et services acquis à même la participation financière peuvent être assujettis aux taxes à la consommation.

Producteur forestier reconnu \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Technique  Exécution

Groupement forestier St-François Technique  Exécution

Préparé par: **Jean François Paquet** Date: **2017-07-21**

Réalisé sous la responsabilité et la supervision personnelle de: \_\_\_\_\_

Signature Ing. f. \_\_\_\_\_ Date: **2017-08-09**

Montant total de l'aide financière : **151.80**    **0.00**    **151.80**

Présence d'éléments particuliers de biodiversité : Oui  Non

Si oui, précisez : \_\_\_\_\_

Site de reboisement en zone agricole    Accepté  Refusé

Signature agronome \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

**Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu**  
 Je, soussigné(e), personnellement ou à titre de représentant(e) dûment mandaté(e) et autorisé(e) à cette fin :

**ACCEPTÉ** que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété dans le cadre des programmes de l'Agence;

**DÉCLARE** détenir un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier;

**M'ENGAGE** à obtenir de la municipalité, le cas échéant, les autorisations et certificats nécessaires;

**RECONNAIS** avoir pris connaissance du contenu de la section adjacente "Demande de participation financière" ;

**ACCEPTÉ** de permettre l'accès à ma propriété aux employés et représentants de l'Agence dans le cadre des activités de vérification ;

**ACCEPTÉ** les clauses inscrites à l'endos de la prescription sylvicole en y apposant mes initiales,

Signé ce, \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

par : \_\_\_\_\_

No: **05511G1170166**

## Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu

Je, soussigné(e), personnellement ou à titre de représentant(e) dûment mandaté(e) et autorisé(e) à cette fin :

**ACCEPTE** que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété dans le cadre des programmes de l'Agence;

**DÉCLARE** détenir un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier;

**M'ENGAGE** à obtenir de la municipalité, le cas échéant, les autorisations et certificats nécessaires;

**M'ENGAGE** à respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette participation financière a été accordée au bénéficiaire des programmes ;

**M'ENGAGE** à préserver les travaux effectués et à ne pas détruire ni permettre que soient détruits partiellement ou totalement les travaux ainsi réalisés et ce pendant une période de vingt-cinq (25) ans suivant l'octroi de l'aide financière pour les travaux liés au reboisement, notamment la préparation de terrain, ledit reboisement, l'entretien de la plantation et le regarni ou, par ailleurs, pendant une période de dix (10) ans pour les autres travaux suivant l'octroi de telle aide financière. De plus, je m'engage à ne pas faire paître les animaux de ferme dans les secteurs ayant bénéficié d'un financement par l'Agence.

**NOTE:** La période de protection des travaux d'établissement d'une plantation (préparation de terrain, mise en terre, entretien) débute au moment de la réalisation du premier travail (ex : préparation de terrain) pour se terminer 25 ans plus tard. Dans le cas d'une prescription d'un entretien de plantation (dégagement ou regarni), si ladite plantation a été prescrite avec un engagement de cinq (5) ans, la période de protection de l'entretien est de cinq (5) ans.

**RECONNAIS** avoir pris connaissance du contenu de la section adjacente " Demande de participation financière " ;

**ACCEPTE** de permettre l'accès à ma propriété aux employés et représentants de l'Agence dans le cadre des activités de vérification ;

**M'ENGAGE** dans l'éventualité de l'aliénation, par vente ou autre mode de transfert de propriété, quant à la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à informer l'acquéreur des obligations stipulées au présent document, à obtenir son consentement écrit de les respecter et à transmettre à l'Agence dans les dix (10) jours suivant telle aliénation copie conforme de cet engagement de l'acquéreur ;

### CLAUSE PÉNALE

Dans l'éventualité du non-respect de ce qui est stipulé ci-avant, à savoir, advenant la destruction totale ou partielle des travaux ainsi réalisés avant l'expiration de la date de vingt-cinq (25) ans ou de dix (10) ans selon le cas ou advenant que les informations que j'ai fournies dans le cadre de l'obtention de cette aide se révèlent inexactes ou advenant l'omission de transmettre à l'Agence l'engagement écrit de l'acquéreur, je m'engage et reconnais devoir payer sur demande à l'Agence par anticipation des dommages et intérêts équivalents au montant de l'aide financière en proportion et correspondant à la superficie détruite qui m'aura été versée pour la réalisation des travaux de mise en valeur de la superficie foncière visée par ces travaux, la présente constituant une clause pénale.

Signé ce, \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ par : \_\_\_\_\_